

Commission bulot Manche Ouest

SMEL, 14/11/2025

Compte-rendu

Etaient présents

Félix Leguelinel, Astragale
Emmanuel Gilbert, Caléan
Dauphin Durand, Chérie d'Amour
David Sam, Daudjy II
Cyril Langevin, Bulotière III
Cyrille Orange, Nausithoe
Jean Claude Richard, Père Jules II
Julien Mouton, Père Vonvon
Johan Leguelinel, Astragale
Nathalie Lecouillard, La Providence
Joachim Leroty, Le Jerali
Adrien Texier, L'Equinoxe
Laurent Blondel, La Presqu'Ile II
Thomas Martin, Maligo

Laurent Duval, Rocavi
Jacky Duval, Rose des Champs II
Sébastien Blondel, Serpico II
Hélène Videau, DDTM 50
Joss Serazin, NFM
Solveig Larsonneur, SMEL
Lucile Aumont, CRPMEM de Normandie
Myriam Delamarre, CRPMEM de Normandie

Excusés :

Lysandre Lemaigre, Criée de Granville
Laurence HEGRON-MACE, SMEL
Xavier Tétard, CRPMEM de Normandie

Ordre du jour

- Discussion sur la taille du bulot
- Actualités sur le Plan de Sortie de Flotte
- Calendrier et jours fériés
- Attributions 2026
- Questions diverses

La prochaine commission bulot est prévue le **23 janvier 2026**.

La commission a été avisée du départ de son co-président pour le secteur de Carteret, Laurent Blondel. Des élections seront à prévoir pour la prochaine commission bulot Ouest-Cotentin pour trouver un co-président pour ce secteur.

Discussion sur la taille du bulot

Le CRPMEM de Normandie a encadré un stage en 2025 pour évaluer l'impact socio-économique qu'aurait une augmentation de la taille du bulot. Les mesures, effectuées en Manche Est montrent qu'avec un tri effectué à partir d'une grille de 24 mm, 100% des bulots de plus de 50 mm seraient rejettés à la mer.

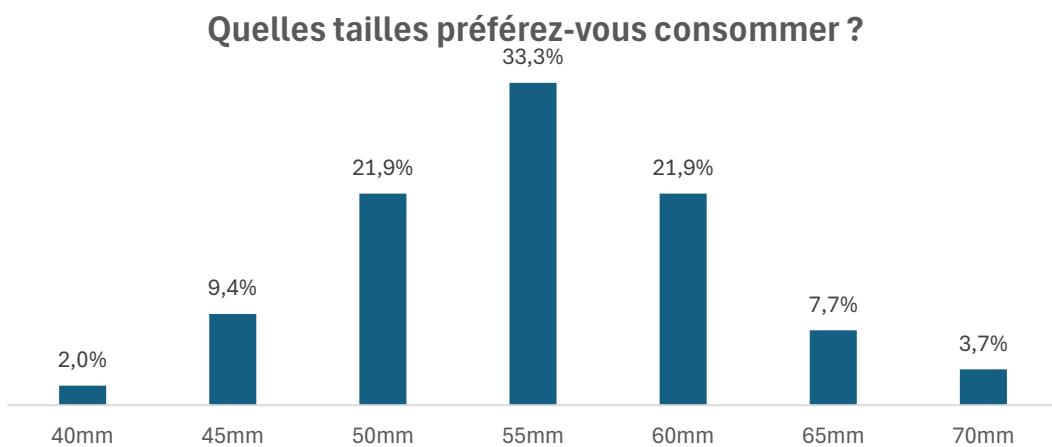
Cette mesure permettrait de ne pêcher que des bulots s'étant reproduits au moins une fois, ce qui présent un réel intérêt biologique.

D'un point de vue économique, une telle mesure représente 16 à 17% de la production, la perte économique est alors évaluée à environ 18% (entre 16 et 21%). Cependant, en estimant que le bulot grandit d'1 cm par an, le chiffre d'affaires perdu serait regagné au bout d'un an.

Les membres de la commission indiquent que les bulots n'ont pas la même croissance en Manche Est et en Manche Ouest, ceux de Manche Est sont identifiés comme étant plus gros et grossissant plus vite. Par ailleurs, il n'y a pas la même structure de taille selon les secteurs, de ce fait il est demandé de mener un suivi en Manche Ouest pour connaître la proportion de bulots qui se trouverait triée avec une grille de 24 mm selon les secteurs. Un travail complémentaire pourra être mené en Manche Ouest.

Lors de la dernière commission, les membres s'inquiétaient du risque de désintéressement des consommateurs si une telle mesure était prise. Un sondage a été réalisé lors du festival « Toute la mer sur un plateau » ; il s'agit d'une première approche opportuniste. 182 personnes ont répondu à ce sondage.

Même s'il y avait une majorité de femmes (62%) et que la classe d'âge des plus de 60 ans est surreprésentée (69.8%), ce questionnaire nous a apporté des éléments intéressants. De manière générale, ce sont les bulots de plus de 50 mm qui sont les plus appréciés.



Par ailleurs, l'ensemble des participants s'est montré sensible à l'enjeu et ne changerait pas ses habitudes si une augmentation de taille était mise en place. Les membres de la commission sont surpris par ces résultats, ils signalent que les acheteurs recherchent systématiquement les petits bulots qui se revendent mieux.

Il est possible que les habitudes de consommation ne soient pas les mêmes à la côte et ailleurs, selon le degré de connaissance et l'approche du produit. Il serait intéressant de mener une étude plus complète sur le sujet.

La question de la mise en place d'une taille maximale, qui permettrait de garder les gros reproducteurs est également posée. Les suivis menés dans le cadre de Cclimb'Up vont permettre d'avoir plus d'éléments sur ce point. Il y a cependant l'incertitude de se retrouver avec une population vieillissante et à terme une diminution des gros individus par manque de renouvellement. La question va être posée à Ifremer.

Des réunions sur le sujet pourront être organisées à Granville, Blainville et Carteret afin d'ouvrir la discussion à l'ensemble des licenciés.

Actualités sur le Plan de Sortie de Flotte

Le sujet du Plan de Sortie de Flotte bulot Manche Ouest a été évoqué lors du bureau du CNPMEM du 30/10/2025. Il a alors été indiqué que la mise en place d'un PSF se basait sur le rapport capacité.

Ce dernier est un rapport annuel produit par la France (comme tous les Etats européens), il doit évaluer les possibilités de pêche pour chaque flottilles en fonction de l'état de la ressource. Les flottilles sont réparties en différents « segments ». S'il y en a en déséquilibre, il est alors nécessaire de prendre des mesures.

Concernant les bulotiers de Manche Ouest, le rapport capacité 2025 identifie plusieurs segments :

- 10-12m : déséquilibre – les navires seraient donc éligibles à un éventuel plan de sortie de flotte
- < 10m : équilibre – les navires ne seraient pas éligibles à un éventuel plan de sortie de flotte

Lors de la consultation des bulotiers qui avait été réalisée en août 2025, nous avions reçu 22 réponses où les armateurs étaient demandeurs pour leur navires, parmi eux, 63% de navires de moins de 10m.

La commission identifie le besoin d'intégrer les navires de moins de 10m comme une priorité. Le CRPMEM continue les échanges avec le CNPMEM et la DGAMPA afin de trouver une solution. Par ailleurs, une étude est en cours par le RICEP et à la demande du Comité afin d'apporter des éléments complémentaires.

Calendrier et jours fériés

Un avenant à la délibération d'exploitation du bulot de Manche Ouest a été pris, cela permet à la commission d'aménager le calendrier de pêche pour le mois de décembre mais également pour les jours d'ouverture liés aux jours fériés.

Concernant le calendrier de décembre 2025, la commission propose :

Lundi 15 décembre 2025	Ouvert
Mardi 16 décembre 2025	Ouvert
Mercredi 17 décembre 2025	Ouvert
Jeudi 18 décembre 2025	Ouvert
Vendredi 19 décembre 2025	Ouvert
Samedi 20 décembre 2025	Ouvert
Dimanche 21 décembre 2025	Ouvert
Lundi 22 décembre 2025	Ouvert
Mardi 23 décembre 2025	Ouvert
Mercredi 24 décembre 2025	Fermé
Jeudi 25 décembre 2025	Fermé
Vendredi 26 décembre 2025	Ouvert
Samedi 27 décembre 2025	Ouvert
Dimanche 28 décembre 2025	Ouvert
Lundi 29 décembre 2025	Ouvert
Mardi 30 décembre 2025	Ouvert
Mercredi 31 décembre 2025	Fermé

Pour le début de saison 2026 :

- Date de remise en pêche : Vendredi 30 janvier
- Date de 1^{ère} débarque : Lundi 2 février

Concernant les jours fériés, la commission propose de fermer systématiquement les vendredis lorsqu'un jour de la semaine est férié, à l'exception des lundis.

Pour l'année 2026, cela donne le calendrier ci-dessous :

Jour férié	Date	Fermeture
Jour de l'An	Jeudi 1 ^{er} janvier	<i>Fermé</i>
Lundi de Pâques	Lundi 6 avril	Lundi 6 avril
1 ^{er} Mai	Vendredi 1 ^{er} mai	Vendredi 1^{er} mai
Victoire 1945	Vendredi 8 mai	Vendredi 8 mai
Ascension	Jeudi 14 mai	Vendredi 15 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 25 mai	Lundi 25 mai
Fête nationale	Mardi 14 juillet	Vendredi 17 juillet
Assomption	Samedi 15 août	<i>Fermé</i>
Toussaint	Dimanche 1 ^{er} novembre	<i>Fermé</i>
Armistice 1918	Mercredi 11 novembre	Vendredi 13 novembre
Noël	Vendredi 25 décembre	Vendredi 25 décembre

Attribution de licences

Ouest Cotentin

En 2025, le contingent était de 62 licences bulot Ouest Cotentin. Il y a eu 56 renouvellements pour 2026 et 6 licences rendues au pot commun.

Concernant le bulot, les licences sont réattribuées de la manière suivante :

- Attribution en 1^{ère} installation
- Attribution en diversification dormant
- Suppression à des fins de conservation de la ressource

La dernière licence rendue ayant été supprimée, nous avons donc pour l'attribution 2026 :

- 2 licences attribuées en 1^{ère} installation
- 2 licences attribuées en diversification
- 2 licences supprimées

Pour l'année 2026, les listes d'attente sont les suivantes :

1^{ère} installation :

Statut	Port	Armateur	Date 1 ^{ère} demande
1 ^{ère} installation	BL	Thomas MARTIN	17/09/2014
1 ^{ère} installation	DI	Damien MOUCHEL	08/10/2015
1 ^{ère} installation		Florent HARDEL	29/08/2016
1 ^{ère} installation	GO	Jonathan VILLARD	21/07/2017
1 ^{ère} installation	BL	Baptiste YBERT	27/07/2018
1 ^{ère} installation	GO	Baptiste REGNAULT	02/07/2019
1 ^{ère} installation	PI	Jean-Claude RICHARD	08/07/2020
1 ^{ère} installation	BL	Benjamin ROCHE AGATHE	10/08/2021
1 ^{ère} installation		Charles BASNIER	20/11/2023

Diversifications dormant :

Statut	Port	Armateur	Date 1 ^{ère} demande
Diversification	GR	Jérôme MARIE	06/10/2010
Diversification	PI	David SAINT-LO	13/01/2011
Diversification	SG	David NAVET	31/08/2011
Diversification	SG	Alexis ORANGE	22/10/2012
Diversification	CA	Guillaume LEVEE	28/03/2013
Diversification	GR	Mickaël THEVENIN	01/10/2014
Diversification	GR	Arnaud LEPROVOST	03/10/2014
Diversification	PI	Dany LEDANOIS	06/10/2026
Diversification	PI	Laurent NAVET	31/08/2022
Diversification	CA	Alexandre LECOURTOIS	25/09/2023
Diversification	GR	Emmanuelle FRESIL	30/01/2023

ATTENTION : les listes d'attente sont valables uniquement pour l'attribution 2026

Après validation par le bureau du CRPM, les licences disponibles seront donc attribuées à :

- Thomas MARTIN – 1^{ère} installation
- Damien MOUCHEL – 1^{ère} installation
- Jérôme MARIE – Diversification
- David SAINT-LO - Diversification

Concernant les attributions en diversification, il y a toujours un manque de cohérence dans la délibération crustacés qui impose une limitation à 300 casiers à crustacés les licenciés qui obtiennent la licence bulot en diversification mais qui ne s'applique pas de manière réciproque. Cette incohérence doit être corrigée dès que possible en reformulant la délibération de la manière suivante : « tout armateur qui accède à la diversification est limité à 300 casiers à crustacés ».

Il y a 27 refus :

ARMATEUR	PR	Date 1ER projet
BASNIER Charles	ND1	20/11/2023
BARBEY Franck	Autre	11/11/2024
FRESIL Emmanuelle	Div	30/01/2023
GUENON Grégory	TRDiv	24/05/2013
GUENON Grégory	2°	29/08/2022
HARDEL Florent	ND1	29/08/2016
LECARDONNEL Yoan	Autre	10/10/2011
LECLERC Loris	Autre	27/02/2025
LECOUILLARD Niels	Autre	19/08/2025
LECOURTOIS Alexandre	Div	25/09/2023
LEDANOIS Dany	Div	06/10/2016
LEJAMTEL Louis	Autre	20/11/2023
LEPROVOST Arnaud	Div	03/10/2014
LEVEE Guillaume	Div	28/03/2013
MANCEAU Wilfried	Autre	13/06/2022
MARAIS Théo	TRDIV	19/09/2023
MOUTON Julien	Autre	27/07/2017
MUZARD Hugo	Autre	29/08/2025
NAVET David	DIV	31/08/2011
NAVET Laurent	DIV	31/08/2022
ORANGE Alexis	DIV	22/10/2012
REGNAULT Baptiste	ND1	02/07/2019
RICHARD Jean-Claude	ND1	08/07/2020
ROCHET-AGATHE Benjamin	ND1	10/08/2021
SIMON Clément	Autre	14/10/2024
THEVENIN Mickaël	DIV	01/10/2014
VILLARD Jonathan	ND1	21/07/2017
YBERT Baptiste	ND1	27/07/2018

SE Minquiers

Les licenciés OC ainsi que 8 navires malouins détenteurs d'une licence bulot SM ont accès à cette zone. Les licences non attribuées 2 ans de suite sont retirées du contingent. Pour l'année 2026, nous avons eu 5 renouvellements de navires malouins et deux licences non renouvelées sans nouvelles demandes.

Roches Douvres

Il n'y a pas de contingent pour cette licence, il est juste nécessaire d'être détenteur d'une licence bulot Ouest-Cotentin, Ille-et-Vilaine ou Côtes-D'Armor.

Nous avons eu 19 renouvellements et 5 abandons pour l'année 2026. Il y a également eu 4 nouvelles demandes :

- 2 éligibles qui vont pouvoir être attribuées
- 2 inéligibles faute de licence bulot

Concernant les nouvelles attributions et étant donné le contexte général en Manche Ouest, les membres de la commission considèrent qu'il est impossible de s'installer dans les délais impartis, surtout si le titulaire n'a que la licence bulot. Il est donc proposé de suspendre le délai de 8 mois renouvelables 1 an dans le cadre d'attributions de licences arts dormants en Manche Ouest afin de laisser le temps aux nouveaux armateurs de s'installer dans de bonnes conditions.

Question diverse

Il est rappelé qu'il est nécessaire d'avoir un navire actif pour maintenir son PME et donc sa licence communautaire.

Les conditions pour un navire actif :

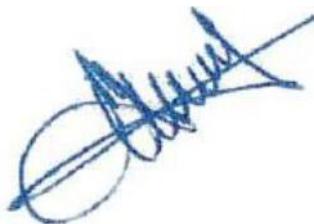
- Rôle actif 6 mois dans l'année
- Faire des débarquements réguliers
- Faire ses déclarations de capture

Les co-présidents

Johan Leguelinel,
Granville



Dauphin Durand,
Gouville sur Mer



Laurent Blondel,
Carteret

